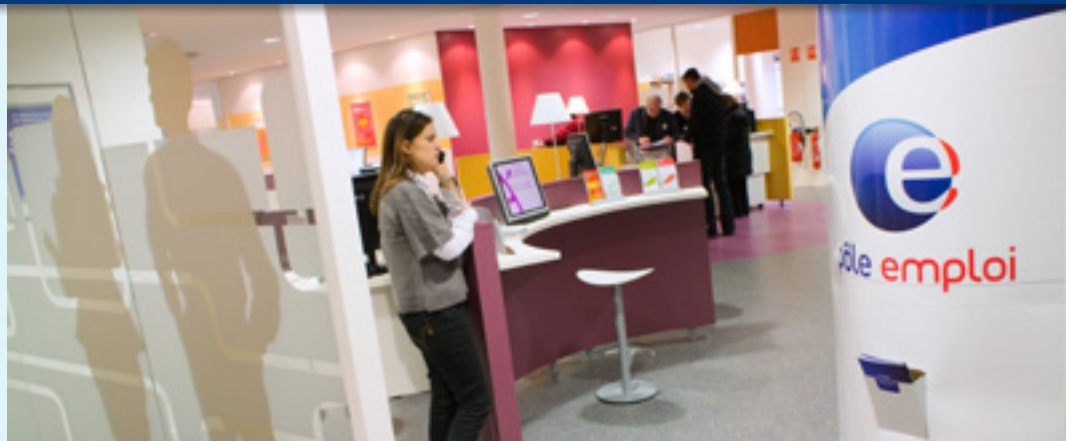


# Accéder

à un emploi, qui peut m'accompagner ?

Pour trouver un emploi, des conseillers du Pôle emploi peuvent vous aider à définir votre projet professionnel, vous soutenir dans vos démarches auprès des employeurs. Différentes modalités pratiques d'accompagnement peuvent vous être proposées : suivi individuel, au sein d'une action collective, à partir d'un bilan de compétences, en suivant une session de pré-orientation.

Privilégiez les liens réguliers avec un référent qui connaît vos contraintes.



## À QUI M'ADRESSER ?

### Pôle emploi

Chacune des agences Pôle emploi a pour mission principale de favoriser la rencontre entre les recruteurs et les demandeurs d'emploi.

#### ▣ Les points clés de la démarche

- Vous accompagner dans votre recherche d'emploi,
- Mobiliser tous les moyens nécessaires pour faciliter votre retour à l'emploi (formation, aides à la mobilité, aides à la reprise d'emploi, etc.),
- Assurer le versement de votre allocation si vous avez des droits à l'assurance chômage.

### INFORMATIONS & RENSEIGNEMENTS

## Vous trouverez ces services dans les sites du Calvados.

- ▣ Votre Pôle emploi sur : [www.pole-emploi.fr](http://www.pole-emploi.fr)
- ▣ Avec [www.mappy.com](http://www.mappy.com) et [www.pole-emploi.fr](http://www.pole-emploi.fr), entrez votre adresse ou un code postal pour trouver les Pôles emplois les plus proches de votre domicile ou appelez le **3949**.
- ▣ Selon les contraintes liées à votre situation, votre conseiller Pôle emploi pourra vous orienter vers les services CAP emploi Calvados qui assureront alors le suivi de votre Projet personnalisé d'Accès à l'Emploi (PPAE).

## Les centres de pré-orientation

Ils accueillent sur une période de 8 à 12 semaines les travailleurs handicapés dont l'orientation présente des difficultés particulières afin de les aider à élaborer ou à confirmer un projet professionnel à partir d'un bilan incluant une évaluation d'aptitudes et de capacités, une confrontation du projet en situation professionnelle.

Une part importante est donnée à une découverte pratique des métiers en lien avec les souhaits de la personne tout en tenant compte des contraintes liées à son handicap.

**L'admission est possible uniquement avec une reconnaissance travailleur handicapé et une orientation de la CDAPH.**

EN SAVOIR PLUS...

### Centre de pré-orientation professionnelle LADAPT

CRP LADAPT  
de Basse-Normandie  
12-14 rue Henri Spriet  
14120 MONDEVILLE  
Tél. : 02 31 35 60 80  
Email : caen@ladapt.net

## Le réseau des Missions Locales

**Si vous êtes âgés de moins de 26 ans**, vous pouvez vous adresser au réseau des Missions Locales qui apporte, selon vos besoins, conseil, appui, accompagnement pour faciliter votre entrée dans la vie professionnelle.

Vous y bénéficierez des conseils et services suivants :

- Information en libre accès ou accompagnée,
- Aide à l'orientation professionnelle,
- Prise en compte et soutien sur les questions de vie quotidienne (logement, santé, mobilité),
- Construction et aide à la mise en œuvre des projets de formation,
- Accompagnement renforcé pour l'accès à l'emploi.

## L'emploi accompagné : une nouvelle mesure

Son objectif est de sécuriser le parcours professionnel en milieu ordinaire de travail grâce à un accompagnement individuel du bénéficiaire et de son employeur.

Cette mesure s'adresse aux personnes de 16 ans et plus avec une reconnaissance de travailleur handicapé ainsi qu'aux travailleurs d'ESAT. Il faut avoir un projet d'insertion dans le milieu ordinaire ou bien être déjà employé dans le milieu ordinaire et rencontrer des difficultés.

Il faut avoir une notification MDPH pour bénéficier de cette mesure.

## Les missions locales proches de chez vous

### Mission Locale Caen la Mer Calvados-Centre

1, place de l'Europe  
14200 Hérouville Saint-Clair  
Tél. : 02.31.46.21.46

### Antenne de Caen

29 avenue de Verdun  
14000 Caen  
Tél. : 02.31.15.31.95

### Antenne de Dives sur Mer

2 place Aristide Briand  
14160 Dives-sur-Mer  
Tél. : 02.31.28.27.00

### Antenne de Condé-sur-Noireau

Centre Charles Perrault  
Rue du Champ Saint-Gilles  
14110 Condé-sur-Noireau  
Tél. : 02.31.69.02.78

### Antenne de Falaise

1 rue Brébisson  
14700 Falaise  
Tél. : 02.31.90.23.92

### Mission Locale de la Baie de Seine

21 rue de l'Homme de Bois  
14600 Honfleur  
Tél. : 02.31.89.55.24

### Mission Locale du Bessin au Virois

Espace Lumière  
4 boulevard Sadi Carnot  
14400 Bayeux  
Tél. : 02.31.92.60.55

### Mission Locale Sud Pays d'Auge

90 av. Guillaume le Conquérant  
14100 Lisieux  
Tél. : 02.31.62.32.38

## Pour toute personne handicapée



6 rue Ferdinand Buisson  
14288 ST CONTEST  
Tél : 02 31 93 24 24  
Fax : 02 31 93 21 20  
capemploi14@capemploi14.com  
www.capemploi.net

**Organisme de placement spécialisé géré par l'Association Fédération pour la Préparation et la Suite du Reclassement, il assure une mission de service public départemental en faveur de l'emploi des personnes handicapées.**

Il propose des services aux employeurs et aux demandeurs d'emploi en situation de handicap pour le recrutement, la formation, et le reclassement professionnel. L'aide également au maintien dans l'emploi tout salarié en situation de handicap, à la demande du salarié ou/et de l'employeur.

### Points clés de la démarche

- Vous accueillir et vous présenter leur service.
- Vous donner l'information utile à votre projet professionnel.
- Identifier vos atouts, vos compétences, les difficultés liées à votre handicap.
- Elaborer avec vous votre projet professionnel et parcours de formation.
- Vous aider dans votre recherche d'emploi, mobiliser les mesures d'aide à l'emploi.
- Vous appuyer si besoin au moment de votre intégration dans votre nouveau poste de travail.
- Des dossiers de demande d'aides auprès de l'AGEFIPH. (voir ci après).

## Secteur privé



### Délégation Régionale de Normandie

30 rue Henri Gadeau de Kerville  
Immeuble des Galées du Roi  
76107 ROUEN  
Tél. 0 800 11 10 09  
Fax : 02 31 81 94 81  
www.agefiph.fr

**L'Agefiph (Fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées) vise à favoriser l'insertion professionnelle des travailleurs handicapés chez l'employeur privé.**

► **Sa mission :** contribuer au financement de vos projets et vous orienter vers ses partenaires spécialistes de l'insertion professionnelle et du maintien dans l'emploi.

► **Son intervention** couvre toutes les étapes du projet professionnel :

- La préparation à l'emploi, la formation.
- Le soutien à la recherche d'emploi.
- L'accès à l'emploi.
- Le maintien dans l'emploi.
- La création d'activité...

### EN SAVOIR PLUS...

Un SAVS ou un SAMSAH peut aussi vous accompagner dans votre parcours professionnel

- **SAVS :** Service d'Aide à la Vie Sociale
- **SAMSAH :** Service d'Aide d'accompagnement Médico-Social pour Adulte Handicapé

## Secteur public



### Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique

Centre d'appel :  
01 58 50 99 33

Fiches pratiques et fiches conseils disponibles sur :  
eplateforme.fiphfp@caissedesdepots.fr  
www.fiphfp.fr

**Créé depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006, il a pour mission de favoriser l'insertion professionnelle des personnes handicapées et le maintien dans l'emploi au sein des trois fonctions publiques, d'Etat, territoriale et hospitalière.**

S'informer auprès des responsables des ressources humaines, des responsables et correspondants handicap des services de l'Etat, des établissements publics hospitaliers, des collectivités territoriales, du centre de gestion de la fonction publique territoriale du Calvados.





## Entrepreneur : créer mon activité, m'installer à mon compte

« Le handicap n'est pas un obstacle à la création d'entreprise. En revanche, créer son entreprise pour contourner une interdiction prononcée par le médecin du travail d'exercer son métier en tant que salarié est une initiative dangereuse. Un maçon déclaré inapte à son poste par le médecin du travail et qui aurait l'idée de poursuivre son activité à son compte prendrait un risque pour sa santé mais aussi un important risque financier. Obligé de s'arrêter pour des raisons de santé, il risquerait de perdre tout revenu et de mettre en péril son entreprise. En revanche, il peut créer une entreprise faisant usage des compétences acquises sans exposer sa santé. »

Agefiph - Guide du créateur



▶ L'avis d'un médecin (médecin traitant, par exemple), d'un professionnel peut être précieux au moment de vous engager dans un projet.

▶ Il peut être opportun de rencontrer des chefs d'entreprises et de réaliser des essais en stage ou en intérim afin de mieux connaître un secteur d'activité et d'apprécier concrètement les contraintes d'une activité.

▶ Pour bénéficier de ces aides particulières, il est nécessaire de se faire reconnaître travailleur handicapé par la MDPH. ■

▶ **Votre conseiller à l'emploi Cap Emploi Calvados vous aide à faire le point sur une idée de création d'entreprise** dans le cadre de l'élaboration d'un projet professionnel il vous remettra le livret du créateur et vous mettra en lien avec l'organisme habilité par l'Agefiph.

### LE + À SAVOIR

**La boutique de gestion peut vous accompagner dans votre projet. Elle a pour mission de vous accueillir, vous orienter, vous accompagner et vous soutenir dans votre activité.**

Boutique de Gestion  
Espace Jean Monnet  
8 place de l'Europe  
14200 Hérouville Saint Clair  
Tél. : 02 31 54 58 58  
Mail : [contact@bge2normandie.com](mailto:contact@bge2normandie.com)  
[www.bge2normandie.com](http://www.bge2normandie.com)